

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BOISSERON Samuel, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, et VINCHES Bernard

<u>Absent excusé</u>: BUTHION Patricia, POUJOL Jean-Jacques (procuration à B. Vinches), ROUAUD Magali Madame Christiane CAUQUIL a été élu secrétaire

1 - Approbation du PV du Conseil Municipal du 09 décembre 2024

Le Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal n'appelant pas de remarque est adopté à l'unanimité.

2 - Délibération n°2025-001 Opération 8000 arbres du Département 2025

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de commander les arbres offerts par le département et qui seront livrés à l'automne.

Après avoir fait un tour de table, le maire propose de réserver 8 arbres d'essences diverses qui seront plantés sur l'espace communal à Taussac.

Proposition validée à l'unanimité.

3 - Délibération n°2025-002 Modification des financements en fonds de concours de Grand Orb

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes avait accepté de financer en fonds de concours 50% de la part communale sur 3 projets de voirie et patrimoine déposés en 2024 soit 29 201 € sur une dépense totale de 89 850 €HT.

Il s'avère que le département a pris la décision de ne pas financer ces trois projets.

Le Maire propose de représenter la demande pour le même montant à Grand Orb afin de couvrir une partie des dépenses « Voirie et Patrimoine » qui seront réalisées en 2025 suite au vote du budget primitif. Proposition validée à l'unanimité.

4 - Délibération n°2025-003 Révision des loyers communaux

Le maire informe le Conseil Municipal que la plupart des loyers communaux sont indexés sur l'indice IRL du 4ème trimestre qui est fixé par l'INSEE. Entre le 4ème trimestre 2023 et le 4ème trimestre 2024 cet indice a augmenté de 1,82%. Il est proposé de réévaluer les loyers de ce pourcentage à compter du 1er mars prochain. Proposition validée à l'unanimité.

5 – Délibération n°2025-004 Modernisation de l'éclairage public 2ème tranche – Hérault Énergie

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'Hérault Énergie à qui la commune a délégué la compétence sur les installations d'éclairage public est en mesure de réaliser la 2^{ème} tranche de modernisation de l'éclairage en remplaçant les lampes énergivores par du Led.

Cette tranche concerne les villages des Cambous et La Sesquière ainsi que la place de Taussac.

La dépense prévue pour cette opération est de 31 570 € à laquelle la commune doit participer à hauteur de 13 419 €.

Le Conseil Municipal après délibération est favorable à cette opération dont le retour sur investissement est très rapide. Il autorise le maire à signer la convention avec Hérault Énergie en ce sens.

10 - Questions diverses:

- Serge MAS, adjoint aux travaux, fait le point sur les réalisations en cours ou terminées comme :
 - La modernisation de la station d'épuration de Maurian
 - La résolution des problèmes de pression sur le réseau d'eau potable à La Sesquière.
 - Un éboulement sur le chemin de la Plaine à La Bourbouille
 - Les travaux de construction de la station d'épuration de La Sesquière doivent débuter fin février.
- Agnès donne le résultat du recensement de la population qui vient de se terminer et relève les difficultés rencontrées avec certaines personnes.
- Le Maire fait le compte rendu du dernier conseil Communautaire où une majorité de conseillers a voté pour la fermeture de l'antenne de Lamalou les Bains de l'école de musique intercommunale.
- Le maire donne le compte rendu d'une visite avec Énedis qui doit réaliser en fin d'année l'enfouissement de la ligne électrique qui alimente Les Cambous depuis Lamalou les Bains.
- Samuel BOISSERON évoque les travaux sur la route de Maurian qui tardent à débuter. Une demande sera faite en ce sens au directeur de l'Agence Départementale.
- Le Conseil Municipal donne son accord pour une initiation à la Zumba à la salle de L'Horte.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 19h15.

Le Maire Bernard VINCHES